

Agent technique polyvalent - Plombier-chauffagiste

Référence RDVemploipublic.fr: **OFGC-2020-09-193243** mise en ligne le



Employeur

Mairie d'EPINAY-SUR-ORGE

Commune, EPINAY SUR ORGE, Essonne (91)

10.992 habitants

Membre de la Communauté Paris Saclay

Service

Service Bâtiments

Grade(s)

Adjoint technique principal de 2e classe

Adjoint technique

Famille de métiers

Patrimoine bâti

Missions

Sous la responsabilité du responsable du service Bâtiments, vous devez maintenir en bon état de fonctionnement l'ensemble des installations sanitaires et de chauffage, assurer divers travaux d'entretien du patrimoine communal et remédier aux petits dysfonctionnements techniques des locaux dans tous les corps d'état du service.

A ce titre , vos activités seront les suivantes :

- réhabiliter les installations existantes
- entretenir et dépanner les équipements sanitaires et de chauffage
- créer des installations sanitaires et de chauffage
- suivre et optimiser les consommations des fluides
- suivre les installations de chauffage (gestion et programmation)
- participer aux différentes tâches du service Bâtiments, réalisées en équipe et dans différents corps de métiers du bâtiment

Profil du candidat

Formation requise: maintenance des bâtiments spécialité/chauffagiste

Bonnes connaissances théoriques et pratiques des travaux de plomberie,

Bonnes connaissances en dépannage et entretien de chaudière,

Connaissances de base souhaitées tous corps d'état,

Faire preuve d'initiative et d'autonomie

Alerter la hiérarchie en cas de dysfonctionnement

Avoir le sens du travail en équipe

Analyser et répondre aux demandes des usagers dans le respect des procédures et de la courtoisie

Permis B

Obligatoire

Poste à pourvoir le

30/09/2020

dès que possible

Type d'emploi

Emploi Permanent

Temps de travail

Temps complet



Envoyer CV et lettre de motivation

Madame le Maire

par voie postale : 8 rue de l'Eglise 91360 EPINAY-SUR-ORGE

par messagerie électronique : resources.humaines@ville-epinay-sur-orge.fr

Possibilité d'adhérer au CNAS

Possibilité d'adhérer à la mutuelle santé Harmonie mutuelle et au maintien de salaire MNT par le contrat groupe du CIG avec participation financière de la collectivité

Prime annuelle

Temps hebdomadaires 35 heures - du lundi au vendredi 8h-12h / 13h30-16h30